

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 27 mars 2026, à 10 h 00
en la salle Mario-Gauthier**

Sont présents :	Monsieur le maire	Jean-René Labelle
	Mmes les Conseillères	Joëlle Grenier Karine Morin Caroline St-Jean
	MM. les Conseillers	Emmanuel Dion Vincent Guénette
	La greffière	Geneviève Lazure
	La directrice générale intérimaire	Josée Bourdon
Est absent :	M. le Conseiller	Keven Renière

2026-03-27 - 118

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 10 h 00 par Monsieur Jean-René Labelle, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2026-03-27 - 119

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Emmanuel Dion appuyé par Madame la Conseillère Joëlle Grenier et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2026-03-27 - 120

Adjudication de soumission - Assurance de dommages

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le Regroupement, dont la Ville de Blainville est le mandataire, a procédé au début de l'année 2026 à une demande de soumissions pour les assurances de dommages;

Attendu que pour le terme 2026-2027, le Regroupement, suivant les recommandations de son consultant, a procédé à une demande de soumissions publiques pour le renouvellement de ses assurances des biens, bris d'équipements, délits, responsabilités et automobile;

Attendu qu'aux fins de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme, les contrats d'assurances sont octroyés selon les blocs suivants :

- Bloc A : Assurances biens, bris des équipements et délits;
- Bloc B : Assurances responsabilité;
- Bloc C : Assurances automobile;

Attendu que la soumission de BFL Canada risques et assurances inc. s'est avérée la plus basse soumission conforme pour chacun des blocs;

Il est proposé par Madame la Conseillère Karine Morin appuyé par Madame la Conseillère Joëlle Grenier et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour la période du 31 mars 2026 au 31 mars 2027
inclusivement la plus basse soumission conforme du courtier
BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. :



2020-03-27 - 120

(suite)

<u>Bloc A</u>	
Assurance de biens	50 325,00 \$
Bris des machines	1 923,00 \$
Assurance délits	2 170,00 \$
Taxes applicables (9%)	4 898,00 \$

Total Bloc A (incluant les taxes) 59 316,00\$

<u>Bloc B</u>	
Responsabilité civile	18 466,00 \$
Responsabilité municipale	23 586,00 \$
Responsabilité complémentaire	1 890,00 \$
Frais de courtage	5 950,00 \$
Frais de justice	1,00 \$
Taxes applicables (9%)	3 955,00 \$

Total Bloc B (incluant les taxes) 53 848,00\$

<u>Bloc C</u>	
Assurance automobile	16 955,00 \$
Taxes applicables (9%)	1 526,00 \$

Total Bloc C (plus taxes applicables) 18 481,00\$

D'autoriser qu'un fonds de garantie, pour l'ensemble des membres du regroupement, d'un montant de 500 000 \$, soit créé pour l'assurance responsabilité civile primaire pour le terme 2026-2027;

D'autoriser la trésorerie à déboursier la somme de 17 655 \$, qui représente la quote-part de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour le terme 2026-2027, au fonds de garantie du regroupement d'assurances Thérèse-De Blainville;

ADOPTÉ

2026-03-27 - 121

Désignation des représentants municipaux

Attendu que le Conseil municipal désire désigner les représentants du Conseil municipal auprès des comités et organismes municipaux;

Il est proposé par Madame la Conseillère Caroline St-Jean appuyé par Monsieur le Conseiller Emmanuel Dion et résolu à l'unanimité :

Que les personnes suivantes soient nommées à titre de représentants de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines auprès des comités et organismes suivants :

Jean-René Labelle

Grand Anneplinois
Classique du maire
Comité de communication
Gouvernance et relations de travail
Table de concertation des organismes
Délégué au fonds de pension
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
Service de sécurité incendie
Comité intermunicipal de police

Vincent Guénette

Jardins communautaires
Grand Anneplinois
Classique du maire
Comité de communication
Gouvernance et relations de travail
Comité vigilance WM

2026-03-27 - 121

(suite)

Karine Morin

Comité de communication
Gouvernance et relations de travail
Comité loisirs

Caroline St-Jean

Comité de communication
Gouvernance et relations de travail
Comité loisirs
CCITB- Aile de SADP
Résidence des Moissons/RAUFD
Mada/Famille

Emmanuel Dion

Gouvernance et relations de travail
Comité TP

Keven Renière

Comité politique culturelle
Tricentris

Joëlle Grenier

Comité de communication
Changements climatiques
Maison des jeunes
Maison de la Famille
Bourses Triomphe
Comité intermunicipal de police (substitut)

ADOPTÉ

2026-03-27 - 122

Désignation de fonctionnaires municipaux responsables de l'application de règlements

Attendu les changements qui sont survenus dernièrement dans l'organigramme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au niveau du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Attendu qu'en raison de ces changements, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit désigner à nouveau les fonctionnaires municipaux responsables de l'application, la surveillance et le contrôle de certains règlements;

Il est proposé par Madame la Conseillère Joëlle Grenier appuyé par Madame la Conseillère Karine Morin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne :

- Madame Anne Désaulniers, directrice adjointe urbanisme du Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- Madame Mélissa Longtin, directrice adjointe environnement du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Monsieur Xavier Dupont, technicien en urbanisme et environnement;
- Monsieur Benoit Durand, technicien en urbanisme et environnement;
- Monsieur Olivier Létourneau, inspecteur en urbanisme et environnement;
- Madame Claudie Sabourin, technicienne en urbanisme et environnement;



2026-03-27122

(suite)

comme fonctionnaires désignés à délivrer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, des constats d'infraction pour les règlements suivants et à titre de personnes responsables de l'application desdits règlements :

- Règlement d'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées n°777;
- Règlement plan d'urbanisme n°855;
- Règlement établissant les règles de régie interne du CCU n°856;
- Règlement sur les permis et certificats n°857;
- Règlement de lotissement n°858;
- Règlement de construction n° 859;
- Règlement de zonage n°860;
- Règlement sur les dérogations mineures n°861;
- Règlement sur les plans d'implantation et du règlement d'intégration architecturale (PIIA) n°1046;
- Règlement encadrant la démolition d'immeubles n°1047;
- Règlement sur l'encadrement d'activités sous les responsabilités des municipalités réalisées dans les milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN);
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Tout autre règlement dont l'administration relève du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

De transmettre la présente résolution au Greffe de la cour municipale de Terrebonne afin qu'elle puisse en être informée et faire les inscriptions et modifications qu'emportent la désignation de ces fonctionnaires;

ADOPTÉ

2026-03-27 - 123

Octroi de contrat – Fourniture d'abris de soccer et de buts

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat à la suite d'une demande de cotations écrites si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une cotation écrite de Sports-Inter plus (Le Groupe Sport inter plus inc.) au montant de 40 178,01 \$ incluant les taxes applicables et une cotation écrite de Gagné Sports au montant de 44 560,92 \$ incluant les taxes applicables pour la fourniture d'abris de soccer et de buts;

Attendu la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture en date du 19 mars 2026;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Emmanuel Dion appuyé par Madame la Conseillère Caroline St-Jean et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie un contrat pour la fourniture d'abris de soccer et de buts à Sports-Inter plus (Le Groupe Sport inter plus inc.) pour une somme 40 178,01 \$ incluant les taxes applicables puisque cette offre est la plus globalement avantageuse;

ADOPTÉ

2026-03-27 - 124

Adoption - Règlement numéro 1084

Règlement décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, matériels roulants, machineries et équipements

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1084 lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que Monsieur le maire Jean-René Labelle a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Emmanuel Dion appuyé par Madame la Conseillère Karine Morin et résolu à l'unanimité :

D' adopter le règlement numéro 1084 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, matériels roulants, machineries et équipements;

Que Monsieur le maire Jean-René Labelle, Madame la trésorière Sylvie Poitras et Madame la directrice générale intérimaire Josée Bourdon soient autorisés à signer tous les documents utiles avec la Caisse Desjardins de l'Envolée pour les fins de cet emprunt et que la signature de deux (2) de ces trois (3) personnes soit nécessaire à ces documents;

De fixer au 8 et 9 avril 2026 la période d'approbation référendaire pour ce règlement;

ADOPTÉ

2026-03-27 -.125

Nomination des membres du comité de travail sur l'intégration des personnes handicapées - année 2026

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est assujetti à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1);

Attendu que l'assujettissement à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) nécessite notamment l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action sur l'intégration des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale;

Attendu qu'un comité de travail pour l'intégration des personnes handicapées est formé pour pouvoir élaborer et adopter ledit plan d'action et que les membres doivent être nommés pour l'année 2026;

Il est proposé par Madame la Conseillère Caroline St-Jean appuyé par Madame le Conseiller Vincent Guénette et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité de travail sur l'intégration des personnes handicapées :

- Monsieur Jean-René Labelle, maire;
- Monsieur Maxime Thérien, directeur des loisirs et de la culture;
- Monsieur Étienne Bérard, directeur du Service des infrastructures et techniques;
- Madame Josée Bourdon, directrice générale intérimaire et directrice des ressources humaines;
- Madame Émilie Lepage, directrice des communications;
- La personne occupant le poste de directeur adjoint du Service de sécurité incendie;
- Madame Julie Picard, citoyenne;

ADOPTÉ

2026-03-27 - 126

Autorisation de signature

Nouvelle entente de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB)

Attendu qu'une entente de partenariat débutant le 1^{er} janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2028 a été signée vers le 21 août 2025 par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB);

Attendu que la Ville de Sainte-Anne des Plaines désire résilier ladite entente de partenariat avec la CCITB s'échelonnant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 et signer une nouvelle entente de partenariat;

Attendu qu'une nouvelle entente de partenariat s'échelonnant jusqu'au 31 août 2027 a été signée par Monsieur le maire, Jean-René Labelle, le 11 mars 2026;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Vincent Guénette appuyé par Madame le Conseiller Emmanuel Dion et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise et ratifie la signature de la nouvelle entente de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) par Monsieur le maire, Jean-René Labelle le 11 mars 2026;

ADOPTÉ

2026-03-2 -127

Correction - Octroi de contrat pour l'acquisition de 6 radios portatives Motorola APX6000XE avec micro-charge pour le Service de sécurité incendie

Attendu qu'en vertu de la résolution n°2026-03-089, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a octroyé le contrat pour l'acquisition de 6 radios portatives Motorola APX6000XE avec micro-charge à Motorola Solutions Canada inc. pour une somme 50 089,86 \$ incluant les taxes applicables;

Attendu que la Ville a été informé que la soumission qui avait été fournie par Motorola Solution Canada inc. pour l'octroi du contrat n'incluait pas les taxes applicables;

Attendu qu'une nouvelle résolution pour l'acquisition des 6 radios portatives doit être adoptée;

Il est proposé par Madame la Conseillère Karine Morin appuyé par Monsieur le Conseiller Vincent Guénette et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le contrat pour l'acquisition de 6 radios portatives Motorola APX6000XE avec micro-charge à Motorola Solutions Canada inc. pour une somme 57 590,82 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉ

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2026-03-27 - 128

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour
est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Jean-René Labelle, maire

Geneviève Lazure, greffière